

**Gestion des espèces**

**P. 4**  
**La Gélinothe des bois dans le Mont Ventoux.**

D. Roux, K.Reyna, M. Verrecchia, R. Mugnier



Compte tenu de la valeur patrimoniale de la Gélinothe des bois et de la méconnaissance de son statut dans le Mont Ventoux, une enquête sur sa répartition a été menée sur l'ensemble du massif. Les zones potentiellement favorables à sa présence ont en outre été recherchées et cartographiées. Il ressort de cette enquête que l'espèce est présente sporadiquement dans le Mont Ventoux ; un suivi régulier et une gestion forestière adaptée sont préconisés.

**P. 11**  
**Situation du Faisan commun dans la moitié Nord de la France : des progrès remarquables.**

P. Mayot



En 2002/2003, dans le cadre des activités du Réseau Perdrix-Faisans,

une enquête sur la situation du Faisan Commun a été menée dans 29 départements de la moitié Nord de la France. Elle révèle que le nombre de territoires abritant des populations naturelles a plus que triplé depuis 1987 (47 à 157) et que seulement 5 % des opérations de constitution ou de reconstitution de populations sauvages engagées ces dernières années ont échoué, contre 66 % lors d'une enquête précédente en 1994.

**P. 19**  
**La progression du Cerf élaphe en France depuis 1985.**

C. Saint-Andrieux, F. Klein, D. Leduc, P. Landry, B. Guibert



L'inventaire zoo-géographique des massifs forestiers à Cerf élaphe, réalisé par le réseau Cervidés-Sanglier ONCFS-FDC, permet de suivre l'évolution de la situation de l'espèce en France. Mis en place en 1985, il a été mis à jour en 1987, 1990, 1994 et 2000. Parallèlement, l'enquête annuelle « tableaux de chasse départementaux » fournit l'évolution des prélèvements depuis 1973. L'analyse de toutes ces données révèle une progression très importante de l'espèce dans notre pays, tant en termes de superficie colonisée que d'effectifs présents ou de prélèvements cynégétiques.

En complément à cet article :

**P. 27**  
**Origine des populations de cerfs présentes en France.**

Note rédigée par D. Leduc & F. Klein

Les interlocuteurs techniques du réseau Cervidés-Sanglier ONCFS-FDC ont déterminé que les cerfs présents actuellement en France sont issus, en majorité, des opérations de repeuplement conduites à partir des années 1950 à l'aide d'animaux provenant de Chambord et, dans une moindre mesure, de la Petite Pierre. Globalement, les cerfs de la moitié Nord du pays sont d'origine naturelle tandis que ceux de la moitié Sud sont issus de lâchers.

**Gestion des milieux**

**P. 29**  
**Gestion de site dans l'estuaire de la Loire : l'île de la Maréchale.**

G. Leray



L'estuaire de la Loire constitue un ensemble biologique remarquable et de valeur internationale pour l'accueil de l'avifaune migratrice, notamment sur l'île de la Maréchale. Toutefois, la rupture brutale d'une digue en 1994 a profondément modifié la condition de cette île, entraînant d'importants changements parmi ses peuplements biologiques. Le suivi de ce phénomène localisé s'avère utile à la conception de mesures conservatoires à l'échelle du complexe estuarien.

**P. 32**  
**Conséquences d'une tempête sur l'occupation de l'espace par le Chevreuil : proposition de gestion forestière.**

O. Widmer, S. Saïd



L'un des objectifs des gestionnaires forestiers est de savoir si on peut modifier ou même déplacer l'habitat de la grande faune en forêt, en modifiant les caractéristiques du milieu. Les changements de la structure et de la qualité de l'habitat fores-

tier engendrés par la tempête du 26 décembre 1999 ont permis d'étudier cette question. La comparaison des caractéristiques des domaines vitaux de quatre chevrettes, suivies avant et après la tempête, suggère que l'on peut améliorer la capacité d'accueil du milieu par des aménagements sylvicoles appropriés, dans le cadre d'une gestion forestière équilibrée.

**Chasse et droit**

**P. 38**  
**De nouvelles règles pour les rapaces et la chasse au vol.**

A. Charlez



Les textes applicables à la chasse au vol sont rendus complexes par la conjugaison de règles liées à la protection des rapaces, qui sont utilisés comme auxiliaires du chasseur, et des règles propres au droit cynégétique. Deux arrêtés ministériels viennent d'en revoir les termes, tout en garantissant la protection des rapaces et en assurant le contrôle de leur possession et de leur détention. Par ailleurs, un décret simplifie les règles applicables à la fixation des périodes annuelles de la chasse au vol. Explications.

**Nouvelles des réseaux**

**P. 44**  
**Réseau Ours**  
**Le point sur l'état de la population d'Ours brun des Pyrénées.**

Par J.-J. Camarra, P.-Y. Quenette & E. Dubarry

**P. 45**  
**Réseau Loup-Lynx**  
**dans le massif alpin**  
**Bilan du suivi du Loup 2003-2004.**

Par Y. Léonard

**P. 46**  
**Réseau national Oiseaux de passage**  
**Incidence de la canicule 2003 sur l'enquête nicheurs 2004.**

Par D. Roux & J.-L. Tesson

**Supplément**

Détachable en pages centrales

**Tableaux de chasse Cerf-Chevreuil-Sanglier saison 2002/2003.**

**Réseau « Cervidés - Sangliers » ONCFS - FNC - FDC**